

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 novembre 2021	
Date de la convocation : 29 octobre 2021	Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de votants : 14 Nombre de procuration : 2
L'an deux mille vingt et un, le quatre novembre, le Conseil Municipal de la Commune de VIENNAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MORIN Christophe, Maire.	Présents : M. MORIN Christophe, M. THEBAULT Jean-Pierre, Mme BONNEAU Marie-France, Mme BARBIER Martine, Mme BONNEAU Emilie, M. BONNET Hervé, M. BOURREAU Christian, Mme DEHAY Marylène, Mme JASMIN Emmanuelle, M. POYAUX Jean-Michel, M. RIVIERE Nicolas, Mme TISSERAND Sonia
Secrétaire de séance : Mme BONNEAU Marie-France	Absent(s) excusé(s) : M. CLOCHARD Jean-Luc, donne pouvoir à Mme DEHAY Marylène, Mme GUIGNARD Marie-France donne pouvoir à Mme BONNEAU Marie-France, M. LAURENTIN David

La séance est ouverte à 20 heures 30.

Adoption du procès-verbal de séance du 4 octobre 2021.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de séance, celui-ci n'appelant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

REPAS DE FIN D'ANNEE – CHOIX DU PRESTATAIRE ET TARIFS (D45.2021)

Pour faire suite à la Commission Action Sociale du 20 octobre, et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de reconduire le repas de fin d'année à destination des personnes de plus de 60 ans domiciliées sur la Commune.

Il se déroulera le jeudi 2 décembre 2021 avec présentation du passe sanitaire pour tous les participants.

Le devis présenté par la Société Chollet Traiteur est retenu pour un montant de 18,50 euros par personne.

Les tarifs sont également fixés à l'unanimité comme suit :

- personnes de 70 ans et plus dans l'année : gratuité accordée
- personnes de 60 à 69 ans dans l'année : 14 euros
- conjoints, élus et membres non élus de la Commission
 ayant moins de 60 ans dans l'année: 22 euros

Monsieur le Maire est autorisé à émettre les titres de recettes correspondants.

CONVENTION MUTUELLE DE VILLAGE - AXA

Monsieur le Maire expose qu'en 2016, un appel à candidature avait été lancé auprès de plusieurs assureurs et que La Choletaise avait été la seule à avoir répondu.

Il présente une nouvelle proposition d'AXA concernant une complémentaire santé à destination des habitants. Il est précisé que l'offre de la Choletaise est maintenue sur la Commune.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la nouvelle offre présentée et la possibilité aux habitants de souscrire à cette complémentaire directement avec AXA. Une réunion d'information sera programmée ultérieurement.

CONVENTION DE CONTROLE ET D'ENTRETIEN DES POTEAUX INCENDIE – 2022/2024 (D46.2021)

La précédente convention triennale arrivant à son terme, Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal la nouvelle convention relative au contrôle et à l'entretien des 23 poteaux incendie de la Commune présentée par le Syndicat d'Eau du Val du Thouet. Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la convention présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

ECLAIRAGE PUBLIC – CONTRAT D'ENTRETIEN (D47.2021)

Le contrat d'entretien de l'éclairage public arrivant à échéance, il est proposé de le renouveler. Monsieur le Maire donne lecture de la proposition technique et financière présentée par SEOLIS concernant l'entretien et la maintenance du parc de la Commune.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir l'offre IRIS de SEOLIS pour un montant de 16 180,84 euros HT pour 4 ans auquel il convient d'ajouter la mise à niveau sécuritaire pour 929,17 euros HT.

Monsieur le Maire est chargé de souscrire le contrat auprès de SEOLIS et de signer toutes pièces relatives au dossier.

FACTURATION DES DEGATS SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC – RUE DES TULIPES (D48.2021)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une lanterne d'éclairage public située Rue des Tulipes a été détériorée.

Le montant de la facture pour le remplacement de la lanterne s'élève à 999,91 euros HT.

La personne ayant endommagé cette lanterne s'étant fait connaître, Monsieur le Maire propose au Conseil de lui refacturer cette somme après déduction de la subvention accordée par le SIEDS d'un montant de 354 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de refacturer la somme de 645,91 euros et autorise Monsieur le Maire à établir le titre de recettes correspondant.

RENOVATION ENERGETIQUE DU LOGEMENT COMMUNAL (D49.2021)

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'opération de rénovation énergétique des logements communaux bénéficiant d'un conventionnement APL, menée par Le Pays de Gâtine et le CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables), un audit énergétique a été réalisé par le CRER pour le logement communal situé 40 Route de Thouars (D34.2021.30.08). Cette étude propose trois scénarios de travaux d'amélioration pour réduire les consommations d'énergie tout en augmentant le confort thermique de l'habitation dans le respect d'une cohérence technique et économique :

- réduction des besoins de chauffage par des travaux sur l'enveloppe du bâti
- amélioration de l'efficacité des systèmes
- installation d'appareil utilisant une énergie renouvelable.

Les propositions de travaux retenues sont les suivantes :

- isolation des murs par l'intérieur
- isolation des combles sur plancher + isolation d'un plancher
- ventilation mécanique contrôlée double flux + installation de menuiseries double vitrage
- pompe à chaleur type air / eau

Pour ces travaux, des aides financières pourront être sollicitées au titre de la DETR, la DSIL, l'AAP, les CEE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la réalisation des travaux de rénovation énergétique dans le logement situé 40 Route de Thouars
- autorise Monsieur le Maire à demander des devis auprès des artisans pour la réalisation des travaux et à solliciter toutes les subventions possibles dans le cadre de ce dossier
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement à l'un des Adjoints, pour signer tous documents nécessaires afin de mener à bien cette opération.

MARCHE DE NOEL

L'Association FESTINOEL, avec le soutien logistique de la Commune, organisera un marché de Noël le samedi 11 décembre de 14h à 22h et le dimanche 12 décembre de 10h à 19h sur le parvis de l'église avec de nombreux exposants. Une autorisation gratuite d'occupation du domaine public sera accordée à l'Association pour la réalisation de cette manifestation.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Directrice de l'école doit prochainement communiquer la prévision d'effectifs pour la rentrée scolaire 2022/2023 et incite les parents qui souhaiteraient scolariser leurs enfants nés en 2019 ou 2020 à prendre contact avec elle en lui communiquant le nom, le prénom et la date de naissance des enfants.

La cérémonie du 11 novembre est maintenue et se tiendra à 11heures avec un dépôt de gerbe au Monument aux Morts dans le respect des gestes barrières. Au vu du contexte sanitaire actuel, il n'y aura pas de vin d'honneur à l'issue de la cérémonie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Emargements des Membres du Conseil Municipal du 4 novembre 2021	
M. MORIN Christophe, Maire	
M. THEBAULT Jean-Pierre, 1 ^{er} Adjoint	
Mme BONNEAU Marie-France, 2 ^{ème} Adjointe	
Mme GUIGNARD Marie-France Absente excusée	M. POYAUX Jean-Michel
Mme DEHAY Marylène	M. CLOCHARD Jean-Luc Absent excusé
M. BOURREAU Christian	Mme BARBIER Martine
M. LAURENTIN David Absent excusé	M. BONNET Hervé
Mme TISSERAND Sonia	M. RIVIERE Nicolas
Mme BONNEAU Emilie	Mme JASMIN Emmanuelle